PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2016

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 22 conseillers, 6 personnes se sont excusées. Les cinq membres de la Municipalité sont présents.

Le Président lit le courrier de remerciement de l'Atelier Imagine pour le don de fin d'année 2015.

Le précédent procès-verbal de la séance du 3 décembre 2016 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal 2015-06 « Nouveau règlement communal de distribution de l'eau ».
M. B. Guignard lit le rapport.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'approuver le nouveau règlement établi sur la base du règlement type de l'Etat
- D'approuver l'annexe 1 et, de ce fait, d'accorder la « délégation tarifaire de détail » à la Municipalité
- D'approuver le tarif maximum des taxes figurant dans l'annexe 1
- D'autoriser l'entrée en vigueur du nouveau règlement et de l'annexe 1 au 1er juillet sous réserve de son approbation par le département du territoire et de l'environnement
- De relever la Commission de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Préavis et Rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2016-01 « 2ème complément au préavis municipal 2014.01 – Assainissement général – Prolongation de l'étape1 – secteur sud-est »
M. F. Moffrand lit le préavis.
M. Michael Roch lit le rapport.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation de la prolongation des travaux d'assainissement général de l'étape 1, secteur sud-est pour un montant de CHF 255'00.00
- D'autoriser la Municipalité de financer ces travaux avec le solde de crédit disponible et d'utiliser les dons de CHF 150^000.00 – reçus de Patenschaft
- De ne pas augmenter les montants d'amortissement considérant qu'il n'y a pas d'augmentation de coût de travaux par rapport au préavis initial
- De relever la commission de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, le Président rappelle que l'assermentation des autorités aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à 19h39 et prie les conseillers de retenir cette date.

3 - Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que la désaffectation partielle du cimetière (en entrant à gauche) sera réalisée fin avril-début mai.

Quelques travaux vers la Scie de Nidau seront effectués dans le Nozon pour consolidation des berges vers les bâtiments. Comme déjà annoncé, la déchetterie sera réorganisée.
La fusion de l'ORPC du district Jura-Nord vaudois se poursuit. Les décisions seront soumises au Conseil pour la nouvelle législature pour que cette fusion soit opérationnelle au 1er janvier 2018.

M. Ch. Gabella demande si durant les travaux au cimetière, il est prévu de redonner un coup de jeune au banc fontaine, etc… qui sont en bien mauvais état. M. C. Goy informe qu'il prévoit également de réfectionner cet aménagement.

L'éclairage public LED a été modifié sur tout le village sauf Rue du Collège.
Il nous annonce également une réorganisation de l'ORPC pour le District Jura Nord-vaudois.
Mme M. Fahrni demande si un marquage spécial sera fait pour ralentir le trafic. M. C. Goy répond que devant la fontaine vers la Cantine une petite chicane sera faite et si nécessaire d'autres mesures seront prises.

Mme M. Guyon annonce que le local des pompiers est terminé et que cela a coûté env. CHF 56'000.00 sur un préavis de CHF 68'000.00. Elle tient à remercier infiniment l'engagement des sapeurs-pompiers pour le bénévolat pour l'aménagement de ce local.
Concernant le local du garde-forestier, tout le projet a été abandonné. M. Guy Reymond nous en dira plus dans quelques minutes

M. F. Moffrand informe que les finances du SDIS Vallorbe Région sont maîtrisées, un peu moins cher que prévu. Le Codir transmet ces remerciements aux sapeurs-pompiers de Vaulion qui ont œuvré dans l'aménagement du nouveau local.

Assainissement, un beau problème est apparu mercredi dernier, les entreprises ont endommagé le réservoir et ce dernier s'est vidé. Tout sera mis en œuvre pour rétablir les dégâts au plus vite.

M. G. Reymond informe que le garde-forestier donne entière satisfaction, il a une grande motivation. Ce dernier a donc demandé de garder son bureau à Vallorbe auprès de l'inspecteur forestier. Le Triage des Auges a donc accepté cette demande. Voilà pourquoi les éventuels travaux à Vaulion ont été stoppés.

Coupe de bois au « Bas de la Côte » encore un peu de travail et par la suite tout le chemin sera refait.
Dans la semaine du 18 au 22 avril prochain, des travaux de sécurisation seront effectués vers Ribochez et la route pourra être fermée par moment.

Réfection de murs en pierres sèches, les murs des citernes de la Posogne et de la Mâche seront faits cette année avec des subventions de 50% par le Parc Jura Vaudois.

Etude rénovation de la Dent-de-Vaulion, le deuxième projet arrive à son terme et maintenant il va falloir chiffrer ces travaux et trouver un financement.

M. C. Languetin indique qu'il y a encore quelques adaptations à faire concernant les transports scolaires. Mme Martine Fahrni renonce à son poste de secrétaire du Codir et du Conseil intercommunal de l'ASCOVaBaNo.

Dossier éolien, Sur le Mollendruz, le projet stagne surtout au niveau de la faune et des communications aériennes.
« Sur Grati », pas de référendum à Vaulion mais un à Vallorbe, la votation aura très certainement lieu le 5 juin 2016.

M. Michael Roch demande ce qui sera fait pour les voitures parquées sur les trottoirs et empêche le passage des piétons et de réagir au parcage de véhicule non-immatriculé sur la Place de l'Hôtel-de-Ville. M. C. Languetin répond que le nécessaire sera fait pour la Place de l'Hôtel-de-Ville et pour les trottoirs, la Municipalité va étudier comment faire au mieux.

Le Président rappelle la sortie du Conseil pour le samedi 2 juillet 2016.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h55.

Le Président	La Secrétaire
P. Magnenat	V. Meyer